

Rapportage

RAPPORTAGE

sur les initiatives
en matière de violences
intrafamiliales (VIF)
en Région de
Bruxelles-Capitale

2020-2022

Auteur

Ivan DIELENS

Alessia SEPULCHRE DE SOLIÈRES

Gestion de projet

Ivan DIELENS

Direction du service Partnerships – safe.brussels

Toria FICETTE

Remerciements

Nous tenons à remercier nos partenaires et membres du Groupe de Travail opérationnel Violences intrafamiliales (GT VIF). Sans leurs contributions, ce rapportage n'aurait pas été possible. Plus précisément:

- › Sébastien KAPP pour Brusafe
- › Charlotte PLAISANT pour l'École Régionale et Intercommunale de Police (ERIP)
- › Pieter-Jan DE BUYST pour equal.brussels
- › Thierry AMERYCKX pour la ZP Bruxelles Nord
- › Jenny PICARD pour la ZP Montgomery
- › Marc BUCHKREMER pour la ZP Midi
- › Barbara DE NAEYER pour la ZP Bruxelles-Ouest
- › Jérôme BERTIN pour la ZP Uccle / Watermael-Boitsfort / Auderghem
- › Pablo ALONSO pour la ZP Bruxelles Capitale Ixelles
- › Silvia TERRA RAFAEL pour la commune de Saint-Gilles
- › Elise FERON pour la commune de Molenbeek
- › Sonia HAMMACHE pour la commune de Woluwe-Saint-Pierre
- › Amélie HAENECOUR pour la commune d'Anderlecht
- › Sophie LEUTENEZ pour la commune de Jette
- › Laurence VAN DEN BERGHE pour la commune de Watermael-Boitsfort
- › Cindy DECROËS pour la commune d'Uccle
- › Zahia BOUNDOUHI pour la commune de Woluwe-Saint-Lambert
- › Murielle COIRET pour la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF)

Nous tenons également à remercier tous les membres et intervenants qui ont participé au Groupe de Travail opérationnel Violences intrafamiliales. Leurs expertises et connaissances méritent la reconnaissance nécessaire et ont été prises en compte dans les recommandations proposées par le Groupe de travail ainsi que dans les travaux futurs.

Enfin, il convient de remercier les collègues de safe.brussels qui ont contribué à la rédaction, la relecture, la traduction et la mise en page de ce document, en particulier :

- › Aline DISTEXHE & Lucas LEPRINCE pour la direction Observatory
- › Jolien NACKAERTS comme traductrice
- › Lisemarie VAN LOON et Marie GÉRALD comme collaboratrices du service Communication

Rapportage

RAPPORTAGE

sur les initiatives
en matière de violences
intrafamiliales (VIF)
en Région de
Bruxelles-Capitale

2020-2022

Contenu

Contexte	p. 6
Suivi de la Résolution VIF	p. 7
I. Initiatives en matière de dispositif de relais dans les pharmacies et d'orientation des victimes	p. 10
1. Initiatives prises par safe.brussels et la Région	p. 12
2. Initiatives prises par les membres du GT	p. 16
II. Initiatives en matière de sensibilisation et formation des professionnel·le·s	p. 19
1. Initiatives prises par Brusafe et les écoles	p. 20
2. Initiatives prises par les membres du GT	p. 22
III. Initiatives en matière de protection des victimes et de prise en charge des auteurs	p. 26
1. Initiatives prises par safe.brussels et la Région	p. 28
2. Initiatives prises par les membres du GT	p. 30
IV. Initiatives en matière de concertation et partage des bonnes pratiques	p. 35
1. Initiatives prises par safe.brussels et la Région	p. 36
2. Initiative prise par les membres du GT	p. 37
V. Perspectives et recommandations	p. 39

Contexte

Dans un contexte de pandémie mondiale liée à la COVID-19, les mesures sanitaires telles que le confinement généralisé des personnes ont directement et particulièrement impacté les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales (VIF). Cet impact a notamment été mis en évidence par 2 publications de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité.

Bruxelles Prévention & Sécurité

via son Observatoire, a publié deux analyses, ou Focus VIF, portant sur les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale durant le confinement lié au coronavirus :

La première étude, datant du 16 juillet 2020, démontre que le confinement n'a pas créé en soi la violence conjugale : le maintien à domicile a parfois mené à une augmentation des épisodes de violences ou au contraire à un apaisement de la situation. De même, le triplement des appels constaté dans cette période de crise sanitaire ne signifie pas un triplement des situations de violence conjugale.

La deuxième analyse, publiée le 19 février 2021, met en évidence que plus les mesures sanitaires restreignent les contacts autorisés, les déplacements et les activités, plus les services d'écoute, de soutien et d'aide sont sollicités. Ces restrictions engendrent également une diminution des faits rapportés à la police.

Les auteur·rice·s de ces études expliquent ainsi que les périodes de confinement se démarquent par « une forte hausse des appels passés aux lignes d'écoute et des sollicitations reçues par les associations, révélant l'angoisse et l'isolement des victimes, et une diminution importante des faits enregistrés par la police découlant en partie de ce même isolement. »



Suivi de la Résolution VIF

Face à cette situation, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptait, le 05 juin 2020, une résolution *visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales*¹ (ci-après, la « résolution VIF »). Dans celle-ci, les Parlementaires bruxellois·e·s adressent des recommandations à l'attention de la Région, et notamment de Bruxelles Prévention & Sécurité (ci-après *safe.brussels*), en demandant au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Via Bruxelles Prévention & Sécurité :

- › de coordonner le dispositif « Parlez-en à votre pharmacien » à l'échelle régionale ;
- › en collaboration avec *equal.brussels* et *Brusafe*, d'accroître la sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales des différents agents de terrain (agents locaux, agents de prévention) ;
- › d'intégrer une stratégie ambitieuse de protection de la victime et d'éloignement du domicile des auteurs de violences dans le prochain plan régional de prévention et de sécurité ;

Via la task force intrabruelloise « Violences conjugales et confinement », d'informer et de relayer les bonnes initiatives à tous les acteurs de terrain en matière de violences intrafamiliales et conjugales ;

De plaider auprès du Gouvernement fédéral pour :

- › en étroite concertation avec les représentants des pharmaciens et des services de police, mettre en place un dispositif d'appui aux victimes de violences intrafamiliales et conjugales qui leur permette de dénoncer les violences dont elles sont victimes en se rendant dans une officine pharmaceutique ;
- › émettre des recommandations précises à l'attention des pharmaciens, des services de police et des magistrats en termes d'accueil des victimes, de réception et de suivi des plaintes ;
- › permettre, en collaboration avec les entités fédérées, une information et une sensibilisation du public concernant le dispositif mis en place.

¹ <http://weblex.brussels/data/crb/doc/2019-20/139599/images.pdf>.

La prévention et la lutte contre le fléau des violences intrafamiliales ont toujours été un thème prioritaire pour safe.brussels et ses partenaires, tel qu'explicité dans les mesures de la thématique 1 du premier Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) 2017-2020, et de son successeur, le PGSP pour la période 2021-24. Diverses initiatives aux niveaux régional, zonal ou local contribuent directement à lutter contre les VIF et à soutenir les victimes, répondant ainsi aux inquiétudes et aux attentes exprimées par les Parlementaires dans la résolution. Sont présentées ici, dans l'ordre des recommandations parlementaires, les initiatives répertoriées notamment grâce aux contributions des participants au *GT opérationnel VIF* (voir ci-dessous).

Ce document constitue ainsi un rapport de suivi de la résolution VIF dont l'objectif est d'informer les Parlementaires et autorités régionales, de même que le public, sur sa mise en œuvre par safe.brussels et les acteur·rice·s de la prévention et de la sécurité. Il concerne les actions menées dans la période comprise entre la date d'adoption de la résolution et juin 2022, sauf indication contraire. Il est important de souligner ici qu'avec l'évolution de la pandémie et la levée progressive des mesures sanitaires, le contexte actuel n'est plus le même que celui de l'époque à laquelle la résolution VIF a été adoptée par le Parlement bruxellois. Les constats posés et les recommandations faites par les parlementaires concernant la problématique des VIF – qui prédate les périodes de confinement lié au coronavirus et restera sans aucun doute un défi de taille pour la société² – restent pertinents dans la lutte contre les VIF. Les actions rapportées s'inscrivent dans cette optique.

² Une **étude d'equal.brussels** de 2015 montrait déjà que 55% des femmes bruxelloises avaient subi au moins 1 forme de violence entre partenaires au cours de leur vie.

Chapitre 1

Initiatives en matière de dispositif de relais dans les pharmacies et d'orientation des victimes

Les 2 analyses de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité ont souligné, et incluent dans leurs recommandations, l'importance des canaux et moyens de contact accessibles aux victimes avec des seuils d'accès bas. Dans cette optique, la Région a développé l'initiative du 'Relais Pharmacie'.

Initiatives prises par safe.brussels et la Région

Relais Pharmacie – equal.brussels / Bruxelles Prévention & Sécurité / Union des Pharmaciens de Bruxelles

Dans le contexte du confinement généralisé dû à la pandémie de Covid-19, la Région a entamé un travail de soutien aux officines pharmaceutiques en élaborant et en distribuant, sous la coordination d'equal.brussels avec safe.brussels et en collaboration avec l'Union des Pharmaciens de Bruxelles (UPB), la brochure 'Relais pharmacie : Parlez-en à votre pharmacien'. Destinée aux pharmacien(ne)s, celle-ci offre des conseils sur les postures et réactions à prendre face aux victimes de violences intrafamiliales (VIF) qui se présenteraient dans leur officine, et indique les services spécialisés ou d'urgence disponibles vers lesquels ils•elles peuvent orienter les victimes. Une liste, élaborée dans ce cadre par safe.brussels avec les communes bruxelloises et détaillant les services disponibles au niveau local pouvant apporter un soutien crucial aux victimes de violences intrafamiliales, y compris en période de confinement, a été mise à disposition des pharmacien•ne•s avec la brochure. L'existence du GT VIF avec les zones de police et communes bruxelloises permet de favoriser et faciliter le lien de ces auteur•rice•s avec l'initiative du 'Relais pharmacie' en actualisant par exemple la liste des services locaux au besoin. Enfin, cette brochure a fait l'objet d'un webinaire de présentation auprès des pharmacien(ne)s bruxellois(es) en octobre 2021 et sa publication a été le sujet d'articles dans la presse, contribuant à la sensibilisation du public concernant le dispositif mis en place et la problématique des VIF.

Cette collaboration avec les pharmacies bruxelloises a également été utilisée lors de la campagne de sensibilisation d'equal.brussels visant à faire connaître les lignes d'assistance « Écoute violences conjugales » et « 1712 ». Cette campagne a été menée par le biais de messages subtils sur des flacons de crème pour les mains, informant les victimes et leur entourage de l'aide disponible de manière pointue. Créée en collaboration avec la task force « COVID-VIF », cette campagne a été menée, entre autres, via les pharmacies.

En ce qui concerne la suggestion des Parlementaires bruxellois•e•s de mettre en place un dispositif d'appui aux victimes de VIF qui leur permette de *dénoncer* les violences dont elles sont victimes – et donc *d'initier une procédure légale* – en se rendant dans une officine pharmaceutique, une telle mesure requiert du temps et des efforts conséquents afin de construire un cadre légal solide autour de l'action (ou la non-action) des pharmaciens•ne•s dans ce domaine, en tenant compte de leur statut et compétences fixés par la loi. Alors que le contexte sanitaire a évolué, la Région et ses partenaires ont décidé de focaliser les efforts dans l'immédiat sur une orientation adéquate des victimes par les acteurs et actrices de première ligne vers les services spécialisés. Dans une optique d'accessibilité des victimes à des canaux et moyens de contact adéquats, la Région développe une stratégie de mise en place de dispositifs favorisant la sensibilisation des acteurs et actrices de terrains et leurs capacités à détecter les VIF, ainsi qu'à prendre en charge et orienter les victimes : outre la brochure 'Relais pharmacie', cela s'est traduit par un soutien de la Région au *Projet DPO*.

Projet DPO – Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF)

L'objectif du projet DPO (pour Détection, Prise en charge, Orientation), piloté par la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) et soutenu financièrement par safe.brussels et equal.brussels notamment, est d'améliorer les pratiques de détection des violences conjugales et sexuelles, de prise en charge et d'orientation des victimes en coconstruisant un outil pratique, accessible et commun aux professionnel•le•s des secteurs social, santé, police et justice.

Le projet a abouti à l'élaboration de l'outil DPO qui consiste en un dépliant d'information et de sensibilisation destiné aux professionnel•le•s de première ligne à Bruxelles. Il est issu d'un travail collaboratif et intersectoriel qui a réuni plus de 300 professionnel•le•s issus de 14 secteurs différents : il s'agit des secteurs du social, de la santé, du planning familial, des maisons médicales, de la police, de la justice, d'associations féministes, d'associations de lutte contre les violences, de l'enseignement, de la promotion santé, d'administrations publiques, du socio-culturel, de la réinsertion professionnelle. Les communes et zones de police bruxelloises ont été directement associées à ce projet.

VIOLENCES CONJUGALES ET SEXUELLES



**COMMENT DÉTECTER, PRENDRE EN
CHARGE ET ORIENTER LES VICTIMES ?**



PROJET DPO



DÉTECTION, PRISE EN CHARGE, ORIENTATION - VIOLENCES CONJUGALES ET SEXUELLES

Le dépliant DPO étant maintenant élaboré et disponible, le projet est entré dans une phase de sensibilisation des professionnel·le·s de première ligne à la problématique des violences et de formation à l'utilisation de l'outil via la tenue d'ateliers intersectoriels. Les pharmaciens·ne·s bruxellois·e·s y sont associé·e·s à travers l'UPB afin de favoriser les synergies avec l'initiative du 'Relais pharmacie'.

- Entre décembre 2021 et juin 2022, 9 ateliers de présentation et de sensibilisation à l'outil DPO ont été organisés. Au total, 91 personnes ont participé aux ateliers, soit une moyenne de 10 participant·e·s par atelier. Les administrations communales et régionales représentent 40% des participant·e·s (36 personnes), santé et promotion santé 16% (15 personnes) ; social 18% (16 personnes) ; centres de planning familial 9% (8 personnes) ; asbl violences et/ou féministes 10% (9 personnes) ; enseignement 3% (3 personnes) et police 4% (4 personnes). L'objectif de ces ateliers est la diffusion de l'outil par les participant·e·s dans leurs services et secteurs professionnels.
- Parallèlement au développement et la diffusion de l'outil DPO, plusieurs formations de sensibilisation des professionnel·le·s à la problématique des violences ont eu lieu :

2020

- Violences sexuelles : comprendre pour mieux prendre en charge : 14 personnes - 50% CPF; 28,6% police; soins de santé 14,3%; associations violences 7,2%.

2021

- « Violences conjugales : les enfants exposés » : 14 personnes : 35,7% associations Violences ; 28,6% santé et promotion santé ; 7,1% planning familial ; 7,1% police ; 7,1% justice ; 14,4% autre.
- « Violences conjugales : le processus de la violence » : 15 personnes - 33,3% planning familial ; 20% associations Violences ; 13,3% justice ; 6,7% police ; 13,4% santé et promotion santé, 13,3% autre.
- « Violences sexuelles : comprendre pour mieux prendre en charge » : 12 personnes - 50% planning familial ; 16,7% santé et promotion santé ; 8,3% justice ; 25% autre.

2022

- « Violence conjugale : le processus de la violence (formation de base) » : 12 personnes.
- « Violences sexuelles » : 12 personnes.

Initiatives prises par les membres du GT

Outre ces initiatives à portée régionale, des acteur•rice•s locaux•ales ont également mis en place des actions destinées à soutenir les victimes de violences à travers les officines pharmaceutiques :

Commune d'Uccle

Le service d'Égalité des Chances et des Genres de la commune a créé une petite carte de visite discrète et facile à glisser dans une poche, reprenant les coordonnées des services d'aide ucclois et non-ucclois, destinée à être donnée par le/la pharmacien•ne en toute discrétion à la personne victime de VIF qui se trouve en difficulté et en demande d'aide.

Les cartes de visite ont été envoyées à toutes les pharmacies, à tous les services ucclois renseignés (planning familial, police bureau d'aide aux victimes, CPAS) ainsi qu'au service de la Prévention (éducateurs de rue, médiation scolaire), aux consultations ONE, PMS, PSE.



Chapitre 2

Initiatives en matière de sensibilisation et formation des professionnel·le·s

Les Parlementaires bruxellois·es soulignent dans la résolution l'importance de la sensibilisation des agents de terrain à la problématique des VIF. La présentation des résultats et recommandations des 2 Focus VIF de l'Observatoire (voir ci-dessus) à divers auteur·rice·s et cénacles de nature stratégique (Conseil Régional de Sécurité - CORES), opérationnel (Fédération des maisons d'accueil - AMA) ou encore de coordination (task force VIF) a permis de sensibiliser un large éventail d'acteurs et actrices pertinents à la problématique, au-delà des agents actifs immédiatement sur le terrain et a également été l'objet de réponses à des sollicitations de la presse.

Initiatives prises par Brusafe et les écoles

Au-delà des efforts de sensibilisation déjà cités (projet DPO ; Focus VIF de l'Observatoire), en matière de formation des acteurs et actrices de terrain à la problématique des VIF, plusieurs initiatives à portée régionale peuvent être soulignées dans le chef de Brusafe, c'est-à-dire l'école Régionale des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours, et des écoles de métier qui y sont associées.

Il est à noter tout d'abord que la Région n'a pas attendu la crise sanitaire pour faire des VIF une priorité en termes de formation. Le premier Plan Régional de Formation, basé sur les orientations du premier PGSP 2017-20 et coordonné par Brusafe, avait déjà permis d'identifier certains thèmes liés aux VIF et de mettre en œuvre des formations multidisciplinaires sur les VIF. De manière très concrète, dès 2018, 245 professionnel·le·s de la prévention, de la sécurité et du secours ont pu suivre la formation VIF – violences sexuelles, une formation organisée en atelier multi-acteur·rice·s (avec formateurs·rices issus des services famille/jeunesse des zones de police et secteur associatif). La formation a porté sur l'accueil et le recueil de témoignage des victimes. Des outils pédagogiques ont été remis à tou·te·s les participant·e·s dont une vidéo de sensibilisation réalisée par equal.brussels. Les personnes ainsi formées sont, entre autres, des policier·ère·s des zones de police, éducateur·rice·s, médiateur·rice·s, gardien·ne·s de la paix (GDP), magistrat·e·s du Parquet.

Cette offre multidisciplinaire de formation connaît un coup d'arrêt avec la crise sanitaire. Cependant, à la suite de l'adoption du second PGSP et du Plan Régional de Formation 2021-2024 (PRF), un pôle consacré aux violences intrafamiliales a vu le jour, prolongeant en quelque sorte les travaux entamés depuis 2018.

Pôle de compétences VIF – Brusafe

Dans sa déclaration commune de politique générale de juillet 2019, le Gouvernement bruxellois confie à Brusafe la tâche de développer des pôles de compétences. Ces groupes d'experts, réunis autour de thématiques nécessitant une approche multidisciplinaire, répondent aux objectifs suivants :

- 1) S'adresser à des réalités bruxelloises ;
- 2) Impliquer au minimum deux secteurs professionnels ;
- 3) Renforcer, coordonner et valoriser l'expertise ;
- 4) Aboutir à une formation multidisciplinaire.

Le pôle de compétences consacré aux VIF ainsi mis en place se compose de la police, du parquet de Bruxelles, de l'École Régionale et Intercommunale de Police (ERIP), de l'École Régionale d'Administration Publique (ERAP), de l'Institut de Formation pour l'Aide Médicale Urgente (IFAMU), de safe.brussels, d'equal.brussels et des cabinets ministériels compétents. Ces différents acteurs et actrices doivent préparer, sous le pilotage de Brusafe, de nouvelles formations pluridisciplinaires qui impliqueront à la fois la police et d'autres acteur·rice·s du secteur de la prévention et de la sécurité (agents de prévention, médiateur·rice·s communaux, pompier·ère·s, ambulancier·ère·s, gardien·ne·s de la paix, etc.). La rencontre de ces expert·e·s permet également de participer au cadastre des formations et de recueillir les besoins du terrain, tout en inscrivant ces efforts dans le deuxième Plan Régional de Formation des métiers de la prévention et de la sécurité coordonné par Brusafe.

Formations - ERIP

Recensement des policier·ère·s en formation de base ainsi qu'en formation continuée qui ont été formés au sein de l'ERIP :

Pour la formation de base :

Durant l'année 2021, l'ERIP a pu former :

- 69 agents francophones (53 hommes et 16 femmes)
- 99 inspecteur·rice·s francophones (68 hommes et 31 femmes)
- 42 inspecteur·rice·s principaux·ales francophones (37 hommes et 5 femmes)
- 30 inspecteur·rice·s principaux·ales néerlandophones (17 hommes et 13 femmes)

Durant l'année 2022, l'ERIP a pu former :

- 39 agents francophones (26 hommes et 13 femmes)
- 102 inspecteur·rice·s francophones (75 hommes et 27 femmes)
- 23 inspecteur·rice·s néerlandophones (14 hommes et 9 femmes)
- 31 inspecteur·rice·s principaux·ales francophones (22 hommes et 9 femmes)

Pour la formation continuée :

- Violence intrafamiliale : réaction & rédaction
 - nombre maximum de participant·e·s : 20
 - 3 formations ont été organisées durant l'année 2022
 - la formation dure 8 heures

Initiatives prises par les membres du GT

De manière sectorielle aussi, les acteur·rice·s de la prévention et de la sécurité travaillent à la sensibilisation et à la formation de leur personnel à la problématique des VIF et à la prise en charge des victimes. Une liste d'actions répertoriées par les membres du GT VIF est présentée ici :

Commune de Woluwe-Saint-Lambert – Service assistance policière aux victimes

Formation aux collègues policier·ère·s à l'assistance aux victimes (violences intrafamiliales, violences sexuelles et annonce mauvaise nouvelle).

Zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem (5342)

Sensibilisation de l'ensemble des membres opérationnels sur la matière VIF (soit environ 100 à 150 personnes actuellement).

Commune de Saint-Gilles – Service Prévention

Les professionnel·le·s du service Prévention de la commune de Saint-Gilles participent et œuvrent à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des différents professionnel·le·s (acteurs et actrices de première ligne et de seconde ligne), acteurs et actrices de la chaîne de sortie de VIF.



Zone de police Midi (5341)

Organisation de séances d'informations pour le personnel d'intervention destinées à :

- › expliquer la problématique VIF (cycle de la violence)
- › donner des conseils quant à l'audition de la victime
- › appeler la procédure (rédaction – devoir d'enquête)

Organisation de séances d'informations pour le personnel d'accueil destinées à

- › expliquer la problématique VIF (cycle de la violence)
- › proposer des pistes afin de leur permettre d'accueillir de manière optimale ces victimes

Ces séances sont données par des membres de la Cellule EVA et du SAPV.

Commune de Molenbeek – SCAV

Le Service Communal d'Assistance aux Victimes (SCAV) de la commune de Molenbeek participe à la sensibilisation du corps de police aux VIF via :

- › Échanges au départ de cas pratiques rencontrés sur le terrain avec le personnel policier de la zone de police de Bruxelles-Ouest (ZP 5340), qu'il s'agisse du service Intervention, des commissariats de quartier ou du service jeunesse et famille. La commune de Molenbeek estime que ces échanges concernent approximativement 1/3 des dossiers VIF traités annuellement.
- › Participation au cycle de formation des aspirant•e•s policier•ère•s (inspecteur•rice et agents) à l'ERIP. Réalisation de jeux de rôle afin de sensibiliser à la problématique au travers de mises en situation.
- › Elaboration d'un cycle de formation « refresh VIF » en collaboration avec le SCAV de Jette, le SCAV de Koekelberg et la zone de police Bruxelles-Ouest. En 2022, 8 séances de 4h ont été données à 154 participant•e•s (125 francophones et 29 néerlandophones) provenant des différents services de la zone de police, tous grades confondus. 8 autres dates seront également proposées en 2023.

Zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles (5339)

Action : Organisation de séances d'informations pour le personnel d'accueil de la zone destinées à

- a) Expliquer la problématique VIF (cycle de la violence)

- b) Proposer des pistes afin de leur permettre d'accueillir de manière optimale ces victimes

Ces séances sont données par des membres de la Cellule EVA et du JUD/VIF. Ces séances sont obligatoires pour l'ensemble du personnel opérationnel de la zone. Par ailleurs, JUD/VIF organise, en collaboration avec le SAPV, une formation barémique d'une journée pour le personnel opérationnel de la zone, à laquelle les membres opérationnels des autres zones de police peuvent également participer. Dans le cadre d'un projet subventionné par safe.brussels, l'ASBL Casa Legal organise également des ateliers de co-formation avec la section de la police EVA de la zone à destination des professionnel·le·s de la Région bruxelloise qui accompagnent et prennent en charge les victimes de VIF. La cellule EVA s'est engagée dans la formation de ses collègues zonaux issus des services de terrain et de rédaction des procès-verbaux en dispensant un rappel théorique de la législation, des obligations de rédaction ainsi que des bonnes pratiques de prise en charge des victimes de VIF. La cellule EVA a également rendu obligatoire une formation spécifique "violence intrafamiliale" pour tou·te·s les intervenant·e·s de première et de seconde ligne du corps de police Bruxelles-Capitale Ixelles.

Commune de Saint-Gilles – Service de Prévention

Le Service Prévention de la commune de Saint-Gilles a organisé un colloque-formation en mars 2022 intitulé "Violences conjugales, violences de genre. Prévenir, repérer et agir". A l'encontre des représentations sociales des violences conjugales comme violences privées, il était question, au départ des pratiques et représentations des professionnels et professionnelles de la prévention, de replacer ces phénomènes dans l'espace public et de les appréhender comme des violences de genre – partie intégrante d'un système de domination des femmes par les hommes – nécessitant une réaction collective et politique.

Au total, pas moins de 170 personnes ont participé à cette journée, parmi lesquelles des travailleurs et travailleuses de première ligne du Service Prévention (gardiens et gardiennes de la paix, travailleurs et travailleuses sociaux de rue, juristes de proximité, médiateurs et médiatrices de conflits interpersonnels, etc.).

L'évènement était articulé en trois temps (expérientiel, formatif et participatif) :

- Pièce de théâtre sur les violences conjugales par une troupe de survivantes (« Les maux bleus » par la troupe « Les chanceuses ») ;
- Interventions en plénière et montée en théorie progressive pour outiller les professionnels et professionnelles par des intervenants et intervenantes issues du monde académique et du terrain ;
- Organisation de 10 tables-rondes thématiques en sous-groupes sur des questions en lien avec les violences conjugales et plus globalement les violences de genre.



**VIOLENCES CONJUGALES,
VIOLENCES DE GENRE.**

Prévenir, repérer et agir

**SAVE
THE DATE 18/03**



Chapitre 3 **Initiatives en matière de protection des victimes et de prise en charge des auteurs**

En matière de **protection et assistance des victimes**, ainsi que de **la prise en charge des auteurs**, plusieurs initiatives existent.



Initiatives prises par safe.brussels et la Région

Au niveau régional, safe.brussels en étroite concertation avec equal.brussels assure le pilotage et la coordination globale d'un *projet pilote d'approche intersectorielle des VIF* par l'établissement d'une concertation de cas.

Projet pilote d'approche intersectorielle des VIF – Bruxelles Prévention & Sécurité avec equal.brussels

Depuis septembre 2021, safe.brussels coordonne – avec l'appui technique et en concertation avec equal.brussels – le groupe de pilotage du *projet pilote d'approche intersectorielle des VIF en Région de Bruxelles-Capitale*. Ce groupe réunit 13 partenaires issus de différents secteurs : police ; parquet (FR et NL) ; Maisons de justice (FR et NL) ; services sociaux, juridiques et de santé spécialisés régionaux et communautaires (FR et NL) ; acteurs associatifs spécialisés dans l'accompagnement de victimes. D'autres partenaires pressentis pour la mise en œuvre du projet sont les services d'aide à la jeunesse et à l'enfance, les Maisons d'accueil, les services d'aide aux justiciables et les services d'accompagnement des auteurs. La composition du Groupe reflète la volonté des deux communautés linguistiques d'apporter une réponse commune à des enjeux fondamentaux.

Dans sa phase de mise en œuvre, le projet vise donc un large panel d'acteurs et actrices confronté·e·s au phénomène des VIF ou pouvant apporter des éléments de réponse aux situations complexes, à savoir les situations dans lesquelles les enfants sont (in)directement impliqués, et lorsqu'un acteur du secteur associatif,

judiciaire ou policier arrive aux limites de son propre fonctionnement et que la sécurité au sein de la famille ne peut dès lors plus être garantie. Le choix de ce type de situations complexes pour le projet pilote se justifie par le besoin de tester les collaborations entre le maximum d'acteurs différents (y compris notamment le secteur de la protection de l'enfance). En fonction des résultats du projet pilote, l'approche intersectorielle adoptée pourra être étendue à d'autres types de situations de violences intrafamiliales.

Concrètement, le partage d'informations et la concertation de cas se feraient dans le cadre de l'élaboration d'un « protocole de concertation » qui devra être approuvé par le Procureur du Roi et ce, sur base de l'article 458 ter du Code pénal.

A travers la mise en place d'une concertation de cas, le projet vise avant tout à améliorer la réponse des auteur·rice·s de la sécurité à des situations de violences intrafamiliales avancées et complexes, mais il comporte également un volet préventif. Les auteurs de violences conjugales ayant souvent eux-mêmes subi des violences durant leur enfance, le projet peut, en traitant correctement une situation impliquant des enfants, participer à la prévention de futurs actes. Mais surtout, le suivi des auteurs fera partie de la réflexion dans la mise en œuvre du projet et la concertation de cas.

Par ailleurs, au sein du GT VIF, une concertation est en cours avec le Parquet sur la possible contribution des services locaux à la prise en charge des victimes suite au prononcé d'une Interdiction temporaire de résidence (ITR) à l'encontre d'auteurs de violences.

Ouverture de refuges pour victimes de VIF

3 refuges ont été achetés par la Région de Bruxelles-Capitale pour un montant total de 5 millions d'euros sur les crédits logement. Deux de ces refuges sont destinés à accueillir des victimes de VIF, le dernier concernant des jeunes LGBTQIA+ en rupture familiale. Un immeuble destiné à accueillir des victimes de violence intrafamiliales (19 places dans 7 chambres) doit ouvrir ses portes en juillet 2022. L'opérateur (Talita) responsable de l'accompagnement a été désigné par la COCOM. Un immeuble destiné à accueillir de jeunes personnes LGBTQIA+ (14 places) a déjà ouvert partiellement ses portes (une partie de l'immeuble doit faire l'objet de travaux d'aménagement). L'opérateur responsable de l'accompagnement a également été désigné (Le Refuge) par la COCOM. Le 3ème immeuble est destiné à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales (25 places, à préciser lorsque le projet d'architecture aura abouti), qui ouvrira en 2024 après de très lourds travaux.

Initiatives prises par les membres du GT

Au niveau zonal et local, plusieurs initiatives sont à souligner.

Cellule EVA et cellule spécifique JUD/VIF – Zone de police Bruxelles CAPITALE-Ixelles (5339)

La zone de police a institué le 1er juillet 2020 au sein de sa Direction de la recherche locale, une cellule *Emergency Victim Assistance (EVA)* uniquement dévolue au traitement des dossiers portant sur des faits de violence sexuelle et intrafamiliale. Ce dispositif conjugue ses efforts à ceux•celles du réseau de personnes de référence violence intrafamiliale actif dans les quartiers. Les inspecteur•rice•s mœurs de cette cellule sont impliqués dans la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, comme des victimes de violences intrafamiliales.

La zone de Police Bruxelles Capitale-Ixelles a également créé une cellule spécifique JUD/VIF au sein de la recherche locale (JUD). Cette cellule a, entre-autres, pour mission : le suivi judiciaire, l'enquête, l'interpellation dans les dossiers VIF afin de limiter le sentiment d'impunité des auteurs, le risque de récidive ou encore d'éviter au maximum le risque de féminicide. En effet, il a été constaté que de nombreux auteurs n'étaient pas interpellés au moment des faits, car déjà en fuite.

Cette cellule est composée des patrouilles (en civil) dont l'objectif, en accord avec le Parquet de Bruxelles, est de cibler les auteurs de VIF à rechercher dans l'espace public. D'excellents résultats ont été obtenus depuis sa mise en place. Sur 10 mois, plus de 40 arrestations ont été faites et mises à disposition du Parquet. Il est important de noter que ces patrouilles « d'interception d'auteurs VIF » sont organisées en plus des enquêtes judiciaires.

Cellule EVA – Zone de police Midi (5341)

La zone a créé en mars 2021 la cellule EVA qui se charge d'un accueil 'privilegié' des victimes d'agressions sexuelles et de violences intrafamiliales (VIF) par des inspecteur•rice•s spécialement formé•e•s (les INP Mœurs – CPVS). Les objectifs de cette cellule sont :

- Assurer une prise en charge des victimes par un•e membre opérationnel•le spécialisé•e et sensible à la problématique des violences familiales et sexuelles ;
- Offrir aux victimes un accueil dans des conditions optimales de confidentialité, d'écoute et de respect ;
- Garantir une disponibilité maximale durant la prise en charge de la victime.

La Cellule EVA effectue un accueil et une prise en charge de première ligne. Elle réalise la première audition à la fois des victimes qui se présentent à l'accueil ou faisant suite à une intervention. La Cellule EVA s'occupe de la prise en charge policière de la victime. Les INP EVA sont donc totalement dédiés à la prise en charge de la victime et ne peuvent s'occuper d'autres devoirs qui mettraient à mal non seulement cette disponibilité mais également leur neutralité vis-à-vis de la victime.

Projet DOM – Zone de police Bruxelles CAPITALE-Ixelles (5339)

La zone a élaboré le projet DOM dont l'objectif est la prise en charge psychosociale des auteurs de violences conjugales au sein même de la zone à travers une approche proactive envers l'auteur : offre de service de prise en charge psychosociale des auteurs de faits de violences conjugales sur base d'une analyse de risque afin de les orienter vers des structures d'aide répondant à leurs besoins, et ce à un stade précoce du climat de violence instauré, parfois même avant un glissement dans le système pénal. Ce projet est issu d'une collaboration menée entre la zone de police, le parquet, l'Université de Mons et l'asbl Praxis.

Procédures spécifiques – Zone de police Bruxelles CAPITALE-Ixelles (5339)

De même, au niveau de la zone de Police Bruxelles CAPITALE-Ixelles, concernant la revisite (COL 20/2020), une page Sharepoint a été créée afin de rassembler tous les PV VIF dans lesquels une revisite doit être faite, et une procédure établie afin d'assurer que la revisite est effectuée par du personnel formé à cet effet (référénts VIF dans les quartiers)

Les acteurs et actrices communaux•ales et locaux•ales ont également mis en oeuvre des mesures de soutien direct aux victimes :

Procédures spécifiques – Zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem (5342)

Au niveau de la zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem (5342), des procédures spécifiques ont été mises en place, telles que :

- › application depuis le 01/01/2021 des COL 15 (grille d'évaluation du risque en cas de violences dans le couple) et 20/2020 (revisite) ;
- › application depuis le 01/07/21 de la COL 18/2012 révisée concernant l'application de l'interdiction temporaire de résidence ;
- › Service d'aide aux victimes zonal impliqué dans le domaine notamment lors du 1^{er} contact et ;
- › mise en place de 3 personnes de référence en la matière (2 INPP et 1 CP).

Commune d'Uccle – Service Action Sociale

Un partenariat avec le service Action Sociale a permis de prévoir des logements d'accueil d'urgence en collaboration avec l'agence immobilière sociale d'Uccle. Un assistant social de l'Action sociale a été désigné pour prendre les victimes en charge.

Commune d'Uccle – Associations Talita + Portes ouvertes

Les associations Talita et Portes ouvertes ont ouvert courant 2020 un foyer d'accueil d'une capacité de 4 logements.

Commune de Woluwe-Saint-Pierre – Chant d'oiseau asbl

Maison d'accueil francophone destinée aux femmes victimes de violences intrafamiliales qui sont enceintes et/ou qui ont des enfants.

Maison d'accueil néerlandophone destinée aux femmes victimes de violences intrafamiliales accompagnées ou non d'enfants.

Commune de Woluwe-Saint-Pierre – Les Foyers d'accueil asbl

Hébergement destiné aux familles nombreuses en recherche de logement et aux femmes victimes de violences intrafamiliales obligatoirement accompagnées de minimum 3 enfants.

Chapitre 4 **Initiatives en matière
de concertation et
partage des bonnes
pratiques**

Initiatives prises par safe.brussels et la Région

Afin de faciliter la concertation entre les acteurs et actrices de terrain, une task force intrabruelloise VIF a été créée, pilotée par le cabinet de la Secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou, chargée de l'Egalité des Chances, afin de coordonner l'action concernant les problématiques spécifiques à la Région bruxelloise en matière de VIF dans un contexte de confinement et répondre au mieux aux demandes spécifiques du terrain bruxellois en les relayant, si nécessaire, auprès d'autres instances. Cette task force intrabruelloise avait pour ambition de réunir tant le niveau institutionnel que les acteurs et actrices de première ligne et de terrain. Safe.brussels a pu assurer la coordination entre les membres du CORES (où sont représentés les zones de police et communes bruxelloises ainsi que le Procureur du Roi) et la task force VIF intrabruelloise, dont il est membre. Cette task force a permis des échanges d'expérience et la concertation opérationnelle entre acteurs et actrices de première ligne et les administrations. L'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité a ainsi pu y présenter ses deux analyses dédiées aux violences intrafamiliales en Région bruxelloise pendant la période de crise sanitaire liée au coronavirus.

A l'heure actuelle, avec le relâchement des mesures sanitaires, la task force n'est plus réunie. Cependant, le GT VIF convié régulièrement par safe.brussels en présence de représentant•e•s des communes bruxelloises et de référent•e•s des 6 zones de police désigné•e•s par leurs Chefs de Corps continue d'être un espace pour informer et relayer les bonnes initiatives et pratiques en matière de VIF aux niveaux local, zonal et régional mais aussi avec d'autres acteurs et actrices pertinent•e•s. La présence d'un•e représentant•e d'equal.brussels au sein du GT permet aussi d'assurer un lien et, au besoin, une concertation avec d'autres acteur•rice•s issu•e•s du monde associatif, par exemple.

GT opérationnel VIF – Bruxelles Prévention & Sécurité

Depuis septembre 2021, un Groupe de Travail opérationnel « Violences intrafamiliales » (GT VIF) réunissant les zones de police et services de prévention communaux bruxellois a été organisé par safe.brussels pour permettre la diffusion et l'échange des pratiques existantes et proposer la mise en place de projets communs. Ce GT, qui se réunit régulièrement, a été mis en place pour faciliter le suivi de la résolution VIF du Parlement bruxellois et à la suite des discussions y relatives au sein du CORES. Ce dernier a en effet approuvé la proposition d'une concertation sur ce thème.

L'existence de ce GT a déjà permis d'initier une concertation avec l'ensemble des zones de police bruxelloises sur leurs structures organisationnelles en ce qui concerne les VIF et l'accueil des victimes, mais aussi de mettre en avant les services et bonnes pratiques existantes en la matière au niveau local. Ce sont ainsi les représentant•e•s des 6 zones de police et de 15 communes bruxelloises qui ont participé de manière régulière à 4 rencontres du GT entre septembre 2021 et juin 2022. Ces rencontres ont permis d'aborder les thèmes et mener les actions suivantes :

- › Présentation des actions régionales en cours.
- › Visibilité accrue des actions des partenaires locaux et zonaux.

- Présentation par le Parquet de la mesure judiciaire d'Interdiction temporaire de résidence (ITR) et échanges sur les difficultés et possibilités d'action des acteur•rice•s locaux•ales.
- Echange et collecte de bonnes pratiques en termes de structure organisationnelle et d'actions/projets menés par les acteur•rice•s locaux•ales et zonaux•ales.
- Présentation et échanges avec d'autres acteur•rice•s pertinent•e•s, à divers échelons institutionnels, dans la lutte contre les VIF, tels que : equal.brussels, le SPF Intérieur et le parquet.
- Etat des lieux et rapport de suivi de la résolution VIF.

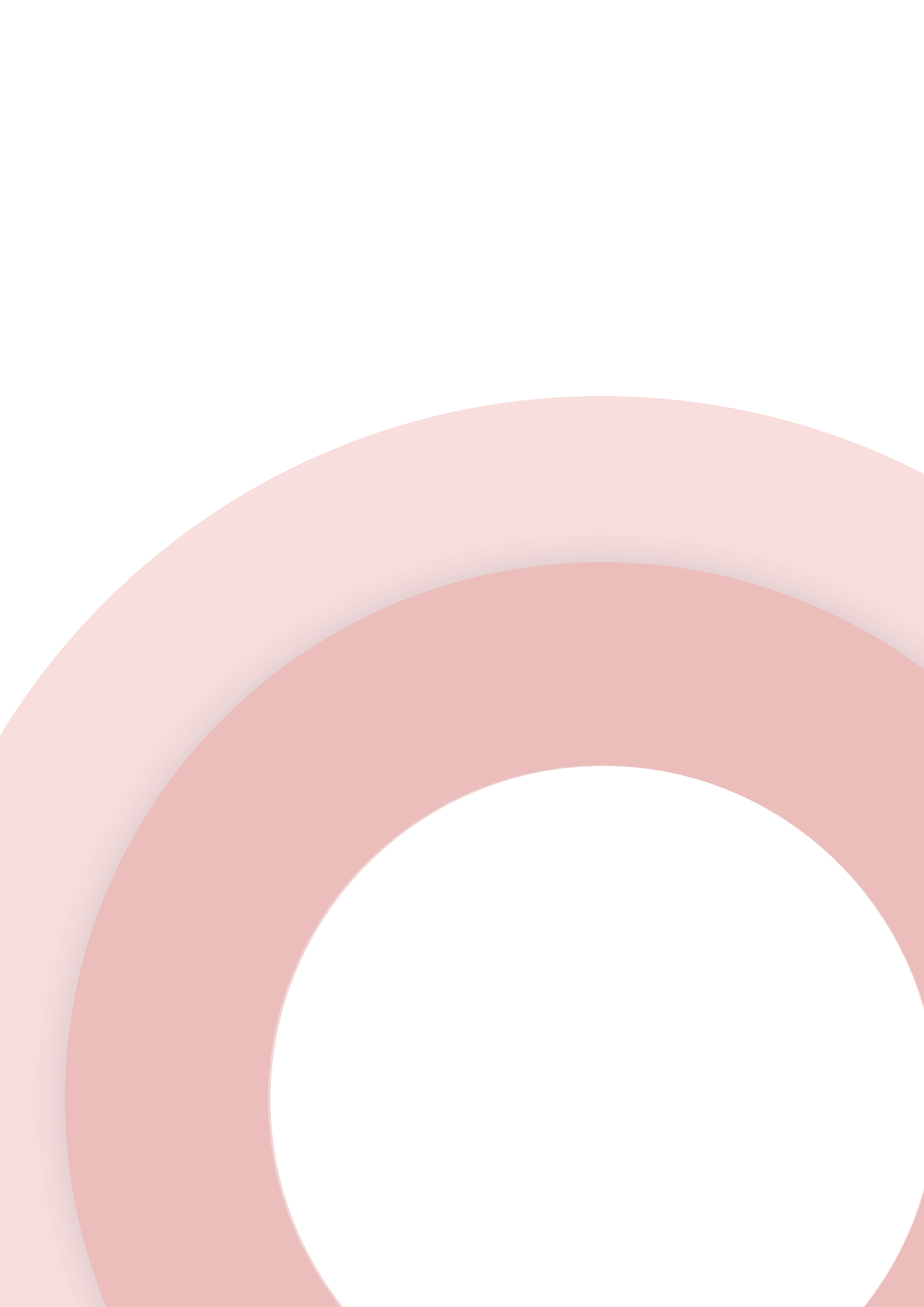
Ce GT continuera à se réunir pour poursuivre les efforts déjà entamés dans le contexte de la résolution VIF et des perspectives à venir énoncées ci-dessous.

Initiative prise par les membres du GT

Communes de Saint-Gilles, Anderlecht et Forest avec la zone de police Midi

Les communes de Saint-Gilles, Anderlecht, Forest ainsi que la zone de police midi ont décidé de s'associer afin de lutter contre les violences intrafamiliales. Leur Projet Rézone Midi #VIF vise à la mise en place d'une coordination intégrée et intégrale au niveau zonal en matière de violences intrafamiliales et conjugales.

Il a été sélectionné parmi 15 projets par la Direction générale de Sécurité et Prévention du SPF Intérieur. Il débutera dans le courant du mois d'octobre 2022, pour une période de 2 ans. Sous la coordination de la commune de Saint-Gilles, le projet s'articulera autour de 5 axes : 2 plateformes (de mise en réseau et d'intervision de cas), des actions de sensibilisation, un service de garde assuré par des juristes de la cellule Justice de Proximité du Service Prévention de la commune de Saint-Gilles, ainsi que de formations pour et par les professionnels et professionnelles. Les 2 plateformes seront des lieux privilégiés de concertation et d'échange de bonnes pratiques puisque la première réunira les acteur•rice•s locaux•ales et zonaux•ales dans la détection, la prévention et la prise en charge des VIF tandis que la seconde visera à favoriser une prise en charge coordonnée et efficace des situations de VIF en suivant une approche interdisciplinaire.



Chapitre 5 **Perspectives
et recommandations**

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport montre que safe.brussels et ses partenaires régionaux, zonaux et communaux, représentés au sein du GT VIF, ont répondu aux recommandations de la résolution VIF du Parlement bruxellois. Déjà actifs dans la lutte contre cette problématique avant la crise sanitaire, ils.elles ont adapté et/ou intensifié leurs actions pour répondre aux défis posés par les périodes répétées de confinement, tout en posant de nouvelles bases pour accroître l'impact de ces actions. Ainsi, alors que le contexte de crise sanitaire a évolué et que les mesures sanitaires ont été progressivement levées, les acteur·rice·s continuent leurs efforts dans les différents domaines d'action abordés par la résolution parlementaire. La liste ci-dessous présente, entre autres, quelques initiatives majeures déjà planifiées dans ces domaines.

En matière de relais et d'orientation des victimes par les acteur·rice·s de terrain :

- La Région, à travers safe.brussels et equal.brussels, continue à soutenir le projet DPO dans sa phase de diffusion de l'outil et de sensibilisation des professionnel·le·s de terrain
- Les membres du GT continueront à informer l'initiative du 'Relais pharmacie' via l'actualisation de la liste des services locaux mise à disposition des pharmaciens·ne·s

En matière de sensibilisation et formation des professionnel·le·s :

- Dans le cadre du pôle de compétences VIF mis sur pied par Brusafe, une journée d'étude est programmée le 6 décembre 2022. Il est prévu d'y aborder 4 thématiques à savoir : la détection par la reconnaissance des signaux et indicateurs des VIF ; la réaction c'est-à-dire l'attitude et le savoir-être attendus des intervenant·e·s de première ligne ; l'orientation par la présentation des acteur·rice·s de l'accueil ainsi que du cadre général bruxellois ; le secret professionnel et médical. L'objectif de cette journée d'étude est de faire émerger des pistes d'actions pour réorganiser, le cas échéant, des formations existantes voire de susciter la création de nouvelles formations.

En matière de protection des victimes et de prise en charge des auteurs :

- Le renforcement et l'harmonisation de l'accueil et la protection des victimes ainsi que la prise en charge des auteurs sur l'ensemble du territoire régional continueront de faire l'objet de la concertation, des échanges de bonnes pratiques et du développement d'initiatives communes au sein du GT VIF coordonné par safe.brussels. Les interactions directes avec des acteur·rice·s externes – comme le Parquet (pour l'ITR notamment), les entités fédérales et fédérées pertinentes ou les associations spécialisées – seront favorisées.

➤ Afin de continuer à soutenir, dans les meilleures conditions possibles, la dynamique collaborative du *projet pilote d'approche intersectorielle des VIF*, safe.brussels a lancé le recrutement, via une procédure de détachement d'un·e agent issu·e des zones de police bruxelloises, d'un·e Chargé·e de projets qui sera dédié·e à plein temps à la réalisation du projet et à la mise en place non seulement d'une concertation de cas mais également d'une structure d'accueil de type « Family Justice Center ». La nomenclature finale et les modalités de fonctionnement de cette structure seront définies conjointement avec les partenaires de safe.brussels. L'objectif de ce centre sera donc aussi de renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement des victimes de VIF en Région de Bruxelles-Capitale.

➤ L'accueil des victimes au sein des commissariats continue d'être renforcé, avec notamment la mise en place d'initiatives innovantes, comme l'inclusion à la cellule EVA de la zone de police Bruxelles CAPITALE-Ixelles d'un « chien de confidences » comme soutien émotionnel lors d'auditions sensibles et/ou difficiles.



PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Suite à un avis favorable de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) sur une possible extension du fonctionnement des cellules EVA aux autres zones de police, la Région, via la Secrétaire d'Etat bruxelloise à l'Égalité des Chances, Nawal Ben Hamou, a soumis une note au CORES de mai 2022 en guise de proposition pour une méthode d'accueil et d'accompagnement des victimes plus qualitative et plus uniforme dans la RBC, indépendamment de la zone dans laquelle la violence a lieu. Sur base de cette note, un appel à projets sera lancé par Bruxelles Pouvoirs Locaux (BPL) pour le financement d'investissements à la mise en place de l'infrastructure nécessaire au fonctionnement de cellules EVA et l'aménagement des commissariats. Cet appel à projet pris fin en octobre 2022. Un soutien financier de 150 000 euros, via cet appel à projets de Bruxelles Pouvoirs Locaux (cellule Égalité des Chances, tutelle Ben Hamou), aux zones de police afin de réaliser ce projet dans leur zone sera lancé. Les subventions octroyées dans le cadre de cet appel à projets concernent soit des investissements pour les locaux de cette cellule (frais d'investissement) soit des frais de communication en vue de faire connaître la cellule (frais de fonctionnement). Conformément à cette même note, une formation de 3 jours a été organisée par equal.brussels à l'automne 2022 pour 5 agents par zone destinés à intégrer la cellule EVA de leur propre zone. Au cours de cette formation, les agents auront l'occasion d'accroître leurs connaissances et leurs compétences en matière des violence intrafamiliales et sexuelles. Cette formation se poursuivra jusqu'au printemps 2023.

En matière de concertation et partage des bonnes pratiques :

- Comme mentionné ci-dessus, la concertation et l'échange de bonnes pratiques continueront de faire l'objet des réunions du GT VIF. Dans le cadre de celui-ci, safe.brussels prévoit notamment des rencontres avec des partenaires nationaux et internationaux porteur·euse·s d'initiatives innovantes et pertinentes pour le travail des membres du GT, qui permettent à ceux·celles-ci de puiser des exemples de bonnes pratiques à adopter. Ainsi, le 5 juillet 2022, une séance spéciale du GT a pris la forme d'une journée d'étude internationale en présence de représentant·e·s de la police nationale espagnole. Pendant cette journée ont été présentés et discutés des exemples de bonnes pratiques en Espagne et à Bruxelles concernant l'accueil et l'accompagnement des victimes de VIF par les services de police. Cette journée fut l'occasion pour les zones Midi et Bruxelles Capitale-Ixelles de présenter en détail aux autres zones bruxelloises leur expérience en la matière avec la création des cellules EVA.



Des discussions tenues au sein du groupe de travail VIF sont ressorties des recommandations, formulées par les acteur·rice·s (sans ordre particulier), concernant l'approche des VIF en Région bruxelloise :

- Il est impératif d'augmenter le logement d'accueil pour les situations d'urgence dans des cas de VIF : souvent ce type de logement, sûr et adapté aux familles, fait défaut et des victimes qui font face à un risque de violence au domicile se retrouvent sans solution immédiate de mise en sécurité.
- La procédure d'Interdiction temporaire de résidence est une option pertinente mais nécessite une coordination spécifique et des moyens organisationnels adéquats pour les auteur·rice·s d'aide psycho-socio-juridique afin d'appuyer les victimes qui se retrouvent souvent seules et démunies face à cette situation forcée d'éloignement de l'auteur, dont elles sont souvent dépendantes.
- Les efforts de concertation et de partage des bonnes pratiques entre acteurs et actrices zonaux et locaux doivent être poursuivis afin d'appuyer les acteurs et actrices locaux·ales, qui sont au plus près des citoyen·ne·s et de leurs besoins, dans l'optimisation de leur action et des moyens qu'ils ont à disposition.
- L'approche intersectorielle, via la concertation de cas, dans le traitement des VIF est souhaitable et doit être appliquée et applicable au niveau (local, zonal, régional) le plus pertinent selon les circonstances et les besoins de chaque cas traité. L'approche adoptée en Région bruxelloise doit refléter les spécificités de celle-ci, étant donné ses caractéristiques bicommunautaires et la diversité de sa population notamment.
- Il est nécessaire de continuer et de renforcer la concertation déjà entamée par la Région avec les entités fédérales et fédérées, en particulier sur la thématique de l'enseignement, afin d'agir au plus tôt sur l'éducation des jeunes et la formation des stéréotypes de genre, qui sont souvent à l'origine des violences intrafamiliales.



© safe.brussels 2022

Tous droits réservés

Contact : safe.brussels - Tel : +32 (0) 507 99 11 - info@safe.brussels

rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'information : www.safe.brussels

Éditeur responsable : Sophie LAVAUX, Directrice générale - rue de Ligne, 40 -

B-1000 Bruxelles

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'à la condition expresse d'en indiquer clairement la source comme suit : "Rapportage sur les initiatives en matières de violences intrafamiliales (VIF) en Région de Bruxelles-Capitale."

